



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## commémorations

Question écrite n° 122299

### Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur l'intérêt qui s'attache à l'instauration d'une journée nationale des victimes de la route. Malgré le développement des campagnes de prévention et l'aggravation des sanctions, la délinquance routière reste un fléau qui a encore endeuillé 4 000 familles ces 12 derniers mois. Parmi les victimes, nombreuses sont celles qui ne doivent pas leur sort à la fatalité, aux défaillances techniques ou aux circonstances climatiques, mais bien à des comportements criminels, parfois récidivistes. Pour leurs proches, la douleur s'accompagne de l'amertume de se sentir peu pris en considération par les autorités policières et judiciaires. Aussi, les familles éprouveraient-elles, à l'occasion d'une journée nationale des victimes de la route, le sentiment de pouvoir partager leur douleur avec la communauté nationale. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement à ce propos.

### Texte de la réponse

Le ministère de la justice et des libertés est tout particulièrement sensible aux questions liées aux infractions de la route. Le Président de la République a annoncé, le 1er décembre 2011, qu'une journée nationale des victimes de la route serait instaurée. Ainsi, chaque année, un moment de recueillement et d'échanges sur le thème de la Sécurité routière sera organisé. Sur l'ensemble du territoire, dans chaque département, cette journée sera consacrée au rappel des enjeux de la Sécurité routière, et à la valorisation de toutes les actions conduites dans ce domaine. Plusieurs dates sont envisagées. Le Ministre de l'Intérieur et le Délégué interministériel à la Sécurité routière feront une proposition au Président de la République après consultation du Conseil national de Sécurité routière.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Vannson](#)

**Circonscription :** Vosges (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 122299

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** Justice et libertés

**Ministère attributaire :** Justice et libertés

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 novembre 2011, page 12180

**Réponse publiée le :** 14 février 2012, page 1404